



La maison de l'entreprise
du Burkina Faso

Création d'entreprise / S'enregistrer comme commerçant / Enregistrement physique comme commerçant /
S'enregistrer comme commerçant burkinabè

3 | Achat de timbres

Où devez vous aller ?



Entité en charge

Mairie de l'arrondissement 1

Côté Ouest, face à l'aéroport, 923
avenue de l'aéroport, Ouagadougou
01 BP 85
Tel: +226 25 31 00 43
Courriel: mairiebaskuy@yahoo.fr
Directions: Google maps



Service concerné

Service de la recette (Mairie arrondissement 1)

Lun: 07:30 - 12:00, 13:00 - 15:00
Mar: 07:30 - 12:00, 13:00 - 15:00
Mer: 07:30 - 12:00, 13:00 - 15:00
Jeu: 07:30 - 12:00, 13:00 - 15:00
Ven: 07:30 - 09:00, 13:30 - 15:30



Personne responsable

OUEDRAOGO Kadidia

Gestionnaire
Tel: + 226 25 31 00 43 /
+ 226 78 85 69 97
Courriel: mairiebaskuy@yahoo.fr

Liste des Arrondissements et Directions du Centre des Impôts

Qu'allez vous obtenir ?

1. Timbre communal - 300 F CFA
2. Timbre fiscal - 1000 F CFA
3. Timbre fiscal- 5000 F.CFA

Coût XOF 32,600

XOF 300

Timbre communal pour la copie conforme de la pièce d'identité

XOF 300

Timbre communal pour le certificat d'identité et de résidence

En complément pour la demande d'autorisation d'exercer pour les personnes physiques étrangères

XOF 10,000

Timbre fiscal à coller sur la fiche de renseignement pour une demande d'autorisation d'exercer le commerce personne physique

XOF 1,000

Timbre fiscal pour la demande d'autorisation d'exercer

En complément pour la demande d'autorisation d'exercer pour les sociétés étrangères

XOF 20,000

Timbre fiscal à coller sur la fiche de renseignement pour une demande d'autorisation d'exercer le commerce personne morale

XOF 1,000

Timbre fiscal pour la demande d'autorisation d'exercer

Moyens de paiements acceptés: en espèces

Combien de temps ça dure ?

File d'attente: Min. 5mn - Max. 10mn

Temps au guichet: Max. 5mn

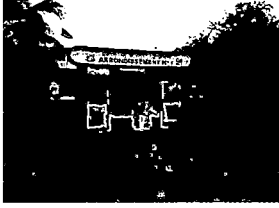
Pourquoi est-ce obligatoire ?

1. Arrêté n°2011-0004 portant modalités d'obtention de l'autorisation d'exercer la profession de commerçant par les étrangers
Article 2
2. Délibération No 2003-013/CO sur les montants des droits de timbre

Bon à savoir

La fiche de renseignement pour l'autorisation d'exercer le commerce est revêtue d'un timbre fiscal de 10.000FCFA (2 timbres fiscaux de 5.000 F.CFA) pour les personnes physiques et 20.000FCFA (2 timbres fiscaux de 5.000 F.CFA) pour les personnes morales. Ces timbres sont vendus à la caisse des mairies d'arrondissement et dans les Direction des Centres des impôts.

En cas de problème : Mairie de l'arrondissement 1



Entité en charge

Mairie de l'arrondissement 1

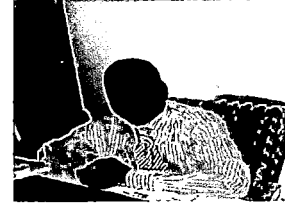
Côté Ouest, face à l'aéroport, 923
avenue de l'aéroport, Ouagadougou
01 BP 85
Tel: +226 25 31 00 43
Courriel: mairiebaskuy@yahoo.fr
Directions: Google maps



Service concerné

Service de la recette (Mairie arrondissement 1)

Lun: 07:30 - 12:00, 13:00 - 15:00
Mar: 07:30 - 12:00, 13:00 - 15:00
Mer: 07:30 - 12:00, 13:00 - 15:00
Jeu: 07:30 - 12:00, 13:00 - 15:00
Ven: 07:30 - 09:00, 13:30 - 15:30



Personne responsable

KAMBOU Nata Armand

Chef du service de la recette de
l'arrondissement 1
Tel: +226 25 31 00 43 /
+ 226 70 24 39 89
Courriel: mairiebaskuy@yahoo.fr



Entité en charge:

Certifié par:

Date/Signature:

Service de la recette
KAMBOU ARMAND NATA
le 28 juillet 2021

